



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur DESFORGES Jacky
Maire
10 Place de la Mairie
41400 ANGE

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

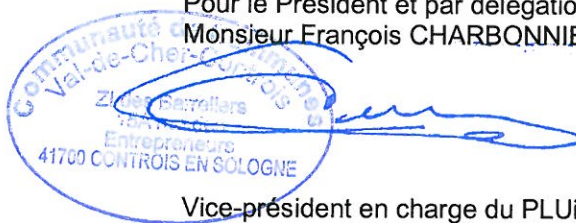
Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,



Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur SAUX Christian
Maire
1 Rue des Déportés du 2 mai 1944
41110 CHATEAUVIEUX

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur JULIEN Pierre
Maire
2 Rue de la Mairie
41130 CHATILLON SUR CHER

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

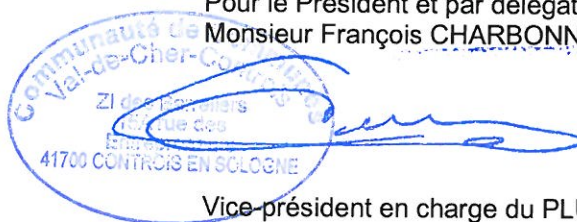
Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,



Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur GOSSEAUME Thierry
Maire
5 Route de Touraine
41700 CHOUSSY

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Madame CHARLES Françoise
Maire
59 Rue nationale
41700 CHEMERY

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

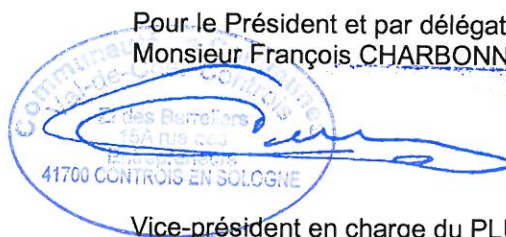
Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,



Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur MARSEAU Hubert
Maire
Le Bourg
41700 COUDES

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur EPIAIS Jean-Pierre
Maire
7 Route de St Aignan
41110 COUFFY

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

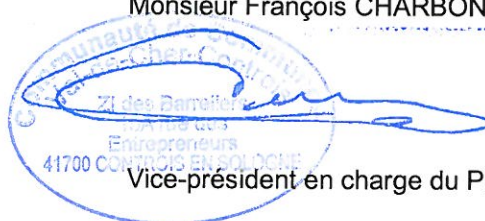
Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,



Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur DYE Jean-Marie
Maire
Le Bourg
41700 FRESNES

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Madame COLONNA Anne-Marie
Maire
3 Rue Croix St André
41230 GY EN SOLOGNE

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

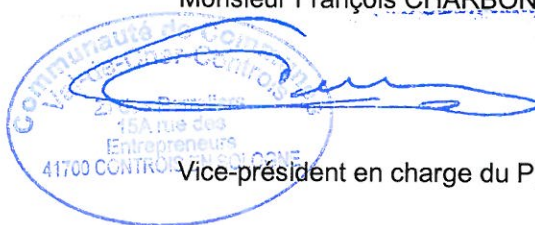
Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,



Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur GAUTRY François
Maire
Le Bourg
41230 LASSAY SUR CROISNE

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

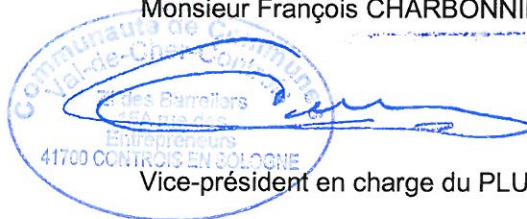
Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,



Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



 Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur BRAULT Jean-Luc
Maire
Place du 8 Mai
41700 LE CONTROIS-EN-SOLOGNE

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

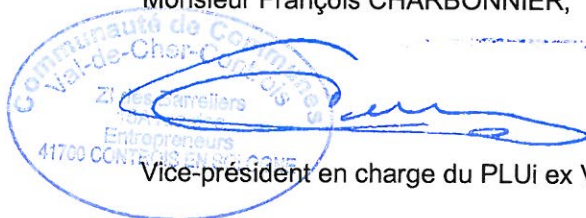
Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,



Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Madame GOINEAU Annick
Maire
75 Rue de la République
41110 MAREUIL SUR CHER

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur CHARBONNIER François
Maire
Le Bourg
41140 MEHERS

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

 Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur SINSON Daniel
Maire
1 Place Marquerite Jourdain
41130 MEUSNES

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

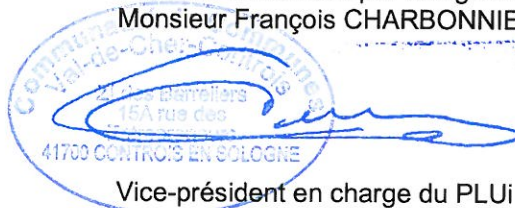
Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,



Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur SARTORI Philippe
Maire
54 Rue Nationale
41140 NOYERS SUR CHER

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Madame MARDON Chantal
Maire
16 route de Contres
41700 OISLY

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur GOUTX Alain
Maire
14 Rue de la Liberté
41110 POUILLE

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Madame JOULAN Bénédite
Maire
Le Bourg
41230 ROUGEOU

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Madame TURMEAUX Sylviane
Maire
7 route de Contres
41700 SASSAY

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



 Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur BOIRE Jacky
Maire
21 Rue Marcel Cottureau
41110 SEIGY

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur MONCHET Francis
Maire
1 Place Général de Gaulle
41130 SELLES SUR CHER

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur BIETTE Bernard
Maire
1 Rue de Selles
41230 SOINGS EN SOLOGNE

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,
ZI des Darnières
15A rue des
Entrepreneurs
41700 CONTROIS EN SOLOGNE

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur CARNAT Eric
Maire
1 Rue Victor Hugo
41110 ST AIGNAN SUR CHER

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur TROTIGNON Michel
Maire
42 Rue Principale
41140 ST ROMAIN SUR CHER

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,

Communauté de communes
Val de Cher Controis
41700 CONTROIS EN SOLOGNE

Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

Le Controis-en-Sologne, le 11 mars 2020

Services techniques

Fanny LEBARBIER
flebarbier@val2c.fr
Tél.: 02 54 79 77 35

Réf.: FC/LB/FL

Monsieur CHARLUTEAU Daniel
Maire
Parc du Vaulx St Georges
41140 THESEE

Objet : Transmission du nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis arrêté par délibération du Conseil communautaire du 24 février 2020

P.J. : Délibération n°24F20-12-1 de la Communauté de Communes Val de Cher Controis et 1 clé USB

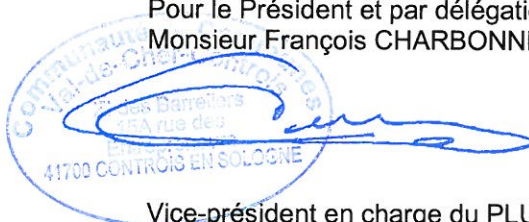
Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour information, la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une clé USB du dossier concerné.

Aussi, à réception de ce dossier, je vous remercie de bien vouloir me retourner l'accusé de réception joint.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation
Monsieur François CHARBONNIER,



Vice-président en charge du PLUi ex Val de Cher Controis

P.-S. : Afin de contribuer à une démarche développement durable, je vous remercie de bien vouloir nous retourner, après l'enquête publique, la clé USB fournie pour réutilisation lors de l'approbation définitive du document.



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès

**Accusé de réception du dossier de nouvel arrêt de projet
du Plan Local d'Urbanisme intercommunal
Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis**

Je soussigné(e),

Fonction :

Commune :

Atteste avoir reçu le, le dossier complet du nouvel arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme intercommunal Val de Cher Controis sur le territoire de l'ex Val de Cher Controis, ainsi qu'une copie de la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 février 2020 arrêtant le nouveau projet.

Fait à

Le

Signature et Cachet